

# URBANISME ET PATRIMOINE LE MÉMO



## QU'EST-CE QU'UN SPR ?

Les **sites patrimoniaux remarquables** ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique.

## LES TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION DE TRAVAUX

De manière générale, les travaux suivants sont soumis à autorisation d'urbanisme :

- l'extension d'un bâtiment existant
- des travaux modifiant l'aspect extérieur
- des constructions nouvelles
- le changement de destination d'un bâtiment.

Dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), les travaux de ravalement sont également soumis à autorisation, même si ceux-ci consistent à réaliser des travaux identiques à l'existant.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Plus d'informations sur :  
[service-public.fr](http://service-public.fr) – rubrique autorisation d'urbanisme



# COMMENT SE FAIRE AIDER ?



Les services suivants vous accompagnent dans vos projets sparnaciens :



## Ville d'Epernay

### Service Urbanisme et Architecture

Aides aux démarches administratives et demandes de subventions pour les ravalements.

[epernay.urbanisme@ville-epernay.fr](mailto:epernay.urbanisme@ville-epernay.fr)

7 bis, avenue de Champagne

51200 Epernay

Tél. : 03 26 5 6 47 78

## Service Réglementation

Demandes relatives à l'installation d'enseignes ainsi que toute occupation privative de l'espace public (travaux, déménagement, échafaudage, terrasse...).

[reglementation@ville-epernay.fr](mailto:reglementation@ville-epernay.fr)

2, rue de Reims

51200 Epernay

Tél. : 03 26 53 37 21

## EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

### Communauté d'agglomération

#### Service Urbanisme

Service instructeur des autorisations urbanisme.

[urbanisme@epernay-agglo.fr](mailto:urbanisme@epernay-agglo.fr)

Place du 13<sup>e</sup> Régiment

51200 Epernay

Tél. : 03 26 54 69 14



### Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne (UDAP)

Conseil et promotion de l'urbanisme et de l'architecture de qualité, contrôle et expertise des projets menés dans le SPR. L'Architecte des Bâtiments de France fait partie des services de l'UDAP.

[udap.marne@culture.gouv.fr](mailto:udap.marne@culture.gouv.fr)

38, rue Cérès - BP 2530

51081 Reims Cedex

Tél. : 03 26 47 74 39

FONDATION



PATRIMOINE

### Fondation du patrimoine

#### Délégation de la Marne

Soutien technique et financier pour les immeubles d'intérêts patrimoniaux.

21, rue Andrieux- BP 2738

51060 Reims Cedex

Tél. : 03 26 97 81 72



Maison de l'Habitat  
PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE - PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

### Maison de l'habitat d'Epernay

Conseil et accompagnement des particuliers dans le cadre d'amélioration thermique de l'habitat. Assistance technique et mise en relation avec des professionnels du bâtiment.

[contact@maison-habitat-epernay.fr](mailto:contact@maison-habitat-epernay.fr)

2, rue du Colonel Pierre-Servagnat

51200 Epernay

Tél. : 03 26 54 00 37